

GIE-6004 : Aspects juridiques des transactions commerciales internationales

NRC 15822

Hiver 2014

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 6-0-3

Crédit(s) : 3

Ce cours a pour objectif de donner à l'étudiant une compréhension de base du droit international, des institutions et des règles légales qui régissent les transactions commerciales avec l'étranger. Le cours traitera du cadre juridique dans lequel se fait le commerce international, de la réglementation des activités des entreprises multinationales, de la formation légale des contrats internationaux, des accords de coopération interentreprises («joint Venture»), des contrats internationaux de vente, d'échange et de fourniture d'ensemble industriel, du transfert de technologie, du financement des exportations, du crédit documentaire et de l'arbitrage commercial international. Préalable - Connaissances de base en droit interne des affaires, notamment sur les modes légaux d'organisation de l'entreprise, les obligations (formation et exécution du contrat) et les contrats les plus courants (vente, contrat de service, etc.).

Plage horaire :

Cours en classe

mardi 18h30 à 21h20 [PAP-1307](#) Du 13 janv. 2014 au 25 avr. 2014

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours :


<https://www.portaildescours.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=51208>

Coordonnées et disponibilités

Me Alain Hudon

Chargé de cours

alain.hudon@fsa.ulaval.ca

 418-643-0875 poste 4255


Disponibilités :

Je suis disponible tout juste avant ou après chacune des séances de même que sur rendez-vous.

Caroline Gagné

Secrétaire

Pavillion Palasis-Prince, local 1624

 418-656-5145

Alain Hudon

Enseignant

alain.hudon@fsa.ulaval.ca

Soutien technique :

Comptoir d'aide APTI (FSA)

Palasis Prince, Local 2215-B

<http://www.fsa.ulaval.ca/azimut>

 caa@fsa.ulaval.ca

418-656-2131 poste 6258

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectif général du cours	4
Objectifs spécifiques du cours	4
Approche pédagogique	4
Contenu et activités	5
Évaluations et résultats	5
Liste des évaluations	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Travail écrit	6
Présentation orale	6
Cas pratique - OMC	7
Examen final	7
Barème de conversion	7
Plagiat	7
Règles disciplinaires	8
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	8
Ordinateur portatif et exigences logicielles	8
Évaluation de l'enseignement	8
Matériel didactique	8
Liste du matériel obligatoire	8
Médiagraphie et annexes	9

Description du cours

Introduction

Ce cours porte sur les principaux aspects juridiques entourant le commerce international.

Ce cours abordera de façon sommaire les principaux éléments constitutifs de certains accords internationaux applicables en droit commercial québécois et canadien. Il traitera également du cadre juridique dans lequel se réalise une opération de commerce international entre des parties privées.

Ce cours ne s'adresse pas spécifiquement aux personnes ayant un diplôme de premier cycle en droit. Le mode d'apprentissage préconisé de même que le matériel didactique sont conçus de façon à ce que ce cours puisse s'adresser à tout étudiant de deuxième cycle intéressé aux aspects juridiques du commerce international.

Ce plan de cours est un contrat entre vous et l'enseignant. Il définit en quelque sorte un mode d'emploi, non seulement pour le matériel didactique du cours, mais aussi pour le cheminement que vous devez adopter et les différentes exigences auxquelles vous devez répondre. Si vous avez des commentaires ou des questions, veuillez contacter votre enseignant.

Remarque concernant la charge de travail : ce cours universitaire de deuxième cycle exige en moyenne 9 heures de travail par semaine. Soyez donc bien conscients qu'il est essentiel pour votre apprentissage et pour la réussite du cours d'avoir du temps à y consacrer.

Objectif général du cours

Ce cours a comme principaux objectifs de permettre à l'étudiant(e) :

1. de connaître et de comprendre les règles juridiques de base qui régissent les transactions commerciales avec l'étranger ainsi que certains accords régissant le droit commercial international;
2. d'évaluer l'influence de ces règles et de ces accords dans un contexte juridique québécois et canadien;
3. d'appliquer certaines notions théoriques à des cas pratiques reliés au développement commercial d'une entreprise sur le plan international;
4. de comprendre les événements de l'actualité internationale qui touchent le domaine du droit commercial.

Au terme de ce cours, l'étudiant(e) devrait être capable de comprendre et de poser un regard critique sur la fonction et l'influence des principales normes juridiques qui régissent les relations commerciales au plan international.

Objectifs spécifiques du cours

Ce cours abordera de façon sommaire les principaux éléments constitutifs de certains accords internationaux applicables en droit commercial québécois et canadien (Accord sur l'OMC, ALENA, Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, Convention de New-York sur l'exécution des sentences arbitrales étrangères, etc.).

Le cours traitera également du cadre juridique dans lequel se réalise une opération de commerce international, de la réglementation des activités des entreprises multinationales, de la formation légale des contrats internationaux, des accords de coopération inter-entreprises (joint venture), des contrats internationaux de vente, de la protection des droits de propriété intellectuelle et du transfert de la technologie.

Ce cours abordera plus en détails certaines notions relatives à la formation et à l'exécution des contrats de vente internationale conclus entre deux entreprises (modes de paiement [crédit documentaire], incoterms, assurances, modes de règlement des différends).

Approche pédagogique

Les quatre premières séances seront dispensées principalement de façon magistrale. Les séances suivantes se feront sous forme de séminaire thématique (voir le calendrier et le plan des séances). Des illustrations pratiques puisées dans l'actualité internationale seront discutées à l'intérieur des périodes d'enseignement. Le professeur exposera ensuite les notions essentielles traitées dans les textes dont l'étudiant(e) aura préalablement pris connaissance. Lors des séminaires, des présentations des étudiants suivront.

L'enseignant favorisera le plus possible la participation de l'étudiant(e) par l'entremise de discussions destinées à faire les liens entre les notions vues pendant les séances et les événements récents de l'actualité au plan international.

Dans plusieurs séances, une période sera exclusivement consacrée à la résolution d'exercices pratiques.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Séance 01	
Séance 02	
Séance 03	
Séance 04	
Séance 05	
Séance 06	
Séance 07	
Semaine de lecture	
Séance 08	
Séance 09	
Séance 10	
Séance 11	
Séance 12	
Séance 13	
Examen final	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Travail écrit	À déterminer	En équipe	40 %
Présentation orale	À déterminer	Individuel	10 %
Cas pratique - OMC	À déterminer	En équipe	5 %
Examen final	Le 22 avr. 2014 de 18h30 à 21h30	Individuel	45 %

Critères utilisés pour la correction des diverses évaluations

Pour l'examen et le cas pratique

- La suffisance et la justesse des arguments soulevés dans les réponses reliés aux textes juridiques des traités et conventions, aux propos des auteurs ou aux articles de l'actualité auxquels on réfère;
- La formulation des arguments, la rigueur et la logique du raisonnement.

Pour le travail et sa présentation

L'évaluation des étudiants se fera conformément à la grille d'évaluation rendue accessible sur le site ENA du cours au début de la session.

Pour la qualité de l'expression écrite (applicable dans le travail, le cas pratique et l'examen)

L'évaluation sera établie en fonction des éléments suivants:

- Une bonne ponctuation et une orthographe correcte;
- La juste construction des phrases.

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Travail écrit

Date de remise : À déterminer
La date de remise correspondra au jour de la présentation en classe du travail. Elle variera donc selon les sujets retenus.

Mode de travail : En équipe

Pondération : 40 %

Remise de l'évaluation : • Le travail devra être remis tout juste avant la présentation orale

Directives de l'évaluation :

Les étudiants devront former des équipes de deux ou trois personnes afin de réaliser un travail écrit sur un sujet particulier en lien avec les différents thèmes abordés pendant le trimestre. **Le nombre de personnes dans l'équipe sera tributaire du nombre d'étudiants inscrits. Il pourrait donc être possible pour le professeur d'exiger que toutes les équipes compte trois personnes.** La version finale de ce travail, d'une longueur de 20 à 25 pages dactylographiées (incluant les notes en bas de page et la bibliographie) pour chaque équipe de 2 personnes (30 à 35 pages pour les équipes composées de 3 personnes) doit être remise au professeur au plus tard, lors de la séance portant sur ce thème. À l'exception de ceux qui auront choisi un sujet du thème de la séance 5, chaque équipe devra avoir fait approuver par le professeur le plan projeté du travail avec la bibliographie au moins deux semaines avant l'étude du thème prévu en classe. Chaque travail doit traiter d'au moins une situation juridique réelle visée par le sujet sur lequel porte le travail. Chacun des membres de l'équipe devra joindre à son travail une attestation à l'effet qu'aucun plagiat n'a été effectué. Le texte de cette attestation sera mis à la disposition des étudiants sur le portail ENA du cours. **À noter que la note attribuée pour le travail sera la même pour tous les membres de l'équipe.**

La grille de correction est accessible en cliquant sur le lien ci-dessous.

Fichiers à consulter :



[La grille de correction](#)

28,5 Ko, déposé le 10 déc. 2013

Présentation orale

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Directives de l'évaluation :

Chaque équipe fera une présentation « power point » de son travail lors de l'étude du thème prévu. La présentation devra avoir une durée **maximale** de **25 minutes**. Elle devra notamment présenter au moins une situation juridique réelle touchant le sujet du travail. Avant la présentation, les membres de chaque équipe distribueront aux autres

étudiants ainsi qu'au professeur un résumé de leur présentation (1 page maximum). Les étudiants seront ensuite invités à discuter du contenu de la présentation.

Chaque membre de l'équipe sera évalué de façon individuelle en fonction principalement de sa performance lors de la présentation.

Fichiers à consulter :



[La grille de correction](#)

28,5 Ko, déposé le 10 déc. 2013

Cas pratique - OMC

Date de remise : À déterminer
Mode de travail : En équipe
Pondération : 5 %
Remise de l'évaluation : • [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Résolution d'un problème portant sur les règles de l'OMC et/ou celles de l'ALÉNA comptant pour 5 % des points. Cette évaluation sera effectuée pendant la première moitié de la session. Les étudiants pourront compléter ce cas seul ou en équipe de deux. Les données du cas seront déposées sur le portail ENA du cours et la solution devra être remise au professeur selon les instructions et les modalités indiquées en classe.

Examen final

Date et lieu : Le 22 avr. 2014 de 18h30 à 21h30, 1307
Mode de travail : Individuel
Pondération : 45 %
Remise de l'évaluation : • Après la période allouée.

Directives de l'évaluation :

À la fin de la session, un examen écrit comptant pour 45 % des points, comportant des questions pratiques et théoriques, portera sur l'ensemble de la matière examinée pendant la session. L'examen aura une durée de trois heures. À cette occasion, l'usage de tout document sera permis. Le tiers des points portera sur des questions concernant les différents articles de l'actualité internationale qui auront été discutés au début de chaque séance.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	79,5	83,49
B	75	79,49
B-	70	74,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	65	69,99
C	60	64,99
E	0	59,99

Plagiat

FSA ULaval ne tolère pas les comportements non conformes à l'éthique. Le [Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval](#) fait état de près d'une vingtaine d'infractions relatives aux études passibles de sanctions. Vous connaissez sûrement les fautes les plus courantes, mais saviez-vous que copier des phrases d'un ouvrage papier ou d'un site Web sans mettre les guillemets ou sans mentionner la source constitue deux de ces infractions passibles de sanctions? Ou encore qu'il est interdit de résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots sans en mentionner la source ou traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance. Afin d'éviter de vous exposer à des conséquences allant de

l'attribution d'un échec dans un cours au congédiement de l'Université, consultez le site Web suivant : <http://www.fsa.ulaval.ca/plagiat>. Vous y trouverez toute l'information utile pour prévenir le plagiat.

Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire.

Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante :

http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'*Attestation d'accommodations scolaires* obtenue auprès d'un conseiller du secteur *Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap* (ACSESH) doivent informer leur enseignant au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place par leur Direction de programme. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre, doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires* à l'adresse suivante :

https://www.aide.ulaval.ca/cms/Accueil/Situations_de_handicap.

Ordinateur portatif et exigences logicielles

La responsabilité incombe à l'étudiant d'avoir un ordinateur portatif compatible avec l'environnement de la FSA afin de participer aux activités d'apprentissage ou d'évaluation du cours (*ex : simulation de gestion, quiz en ligne, Securexam, etc.*) se déroulant en classe comme en dehors de la classe.

Voici les exigences logicielles minimales à respecter pour être compatible avec l'environnement FSA :

- **Système d'exploitation :**
 - Windows 7, Vista ou XP
- **Suite bureautique :**
 - Microsoft Office 2007, 2003, XP OU 2000 :
 - Word, Excel, PowerPoint
- **Navigateur :**
 - Internet Explorer 7.0 et plus

Évaluation de l'enseignement

À la fin de ce cours, la Faculté procédera à l'évaluation sommative du cours afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses buts et si vous êtes satisfait en recueillant vos commentaires et vos suggestions. Durant la session, un lien hypertexte sera ajouté sur la page d'accueil du site Web de cours. Ce lien vous mènera vers un questionnaire d'évaluation qui permettra d'améliorer ce cours. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration. Veuillez noter que cette évaluation est confidentielle.

- Lien vers le [système d'évaluation de l'enseignement](#).

Matériel didactique

Liste du matériel obligatoire

En raison de l'étendue de la matière qui sera abordée dans le cadre de ce cours, il est pratiquement impossible d'imposer, voire de suggérer l'achat d'un volume en particulier.

Les enseignements seront donc basés sur un recueil de textes que l'étudiant(e) devra se procurer à l'endroit approprié ainsi que sur certains documents ou articles de périodiques s'y ajoutant au fil de la session, le cas échéant.

De plus, afin de permettre à l'étudiant(e) de faire des liens entre les notions théoriques exposées pendant les séances et la pratique issue de l'actualité internationale, le professeur fournira pour chaque séances une série d'articles pertinents de l'actualité commerciale internationale. Ces articles de même que les résumés hebdomadaires des séances seront préalablement déposés sur le portail ENA du cours.

Médiagraphie et annexes

Cette section ne contient aucune information.